



# **COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS**

## **PROCÈS-VERBAL N°12**

---

Réunion :

3 février 2026

12h30/16h30

---

**Présidence :**

Mr Claude REQUENA

Présentiel/Visio  
Complété par boucles WhatsApp

---

**Présent(e)s :**

Mmes Coralie BENETEAU, Geneviève DAUGA, Axelle GIRARD, Clara KAROTSCHE, Laëtitia MARTINEZ, Isabelle SCHIAVON

Mrs. Patrick BOUDREAU, Max CARIAT, Raphaël CARRUS, Francis DAUSSEING, Jacques DE HEER, Thierry DELACROIX, Maximilien DEMOUSTIER, Vincent DUBROCA, Cyril DURAND, Bernard ESPIE, Romain FERRISI, Alexis GRONOFF, Richard GIUSEPPIN, Jean-Claude LAFFONT, Frédéric LASCROUX, Yann LOREC, André LUCAS, Manuel MANAS, Ludovic MARGOUET, Nicolas MARTINEZ, Roland MAURIN, Joël MESTRE, Axel QUIQUEMPOIS, Jean-Pierre RIEU, Sébastien ROYUELA, Yohan VESTRIS, Christian VIDAL

**Excusé :** M. Jacques ADGE

---

**Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.**

## REPROGRAMMATIONS

La CRGC constate que de nombreux reports ont dû être effectués et que les conditions climatiques difficiles persistent dans certains territoires de la Ligue.

Aussi, dans la programmation des rencontres, la CRGC priorisera, pour le moment, notamment en Séniors M :

- 1) les rencontres de la phase Aller,
- 2) les 1/32èmes en retard et les 1/16èmes des Coupes Régionales,
- 3) les rencontres de la phase Retour des championnats
- 4) les rencontres de 1/8èmes de finales de Coupes Régionales

La CRGC incite vivement, quand cela est matériellement et règlementairement possible :

- à inverser les rencontres
- à convenir d'un accord pour jouer en semaine en cas de distance réduite entre les adversaires.

**En cas d'impossibilité malgré tout de programmer l'ensemble des matchs ALLER avant le week-end des 7 & 8 mars , la CRGC envisage de reporter les rencontres de la 17ème journée de R1, R2 et R3B (poules Séniors M à 13 ou 14) des clubs concernés, afin de prioriser les rencontres ALLER, selon l'ordre défini ci-dessus.**

### REGIONAL 2 M PRO-SER Poule B

- TREBES FC / JEUNE ENTENTE TOLOUSAINE le 01.03.26 (53539574)
- GIROU OFC / CASTELNAUDARY OC le **MERCREDI 25.02.26 à 20h30** (53539566)

### REGIONAL 2 M PRO-SER Poule D

- LUZENAC AP / AS MURET II le 28.02.26 (53540213)
- L'ISLE EN DODON RCSOL / US SALIES MANE le **MERCREDI 18.02.26 à 20h30** (53540201)

En conséquence, la rencontre de **Coupe des Réserves**

- BIARS BRETOUX II / AS MURET II est reprogrammée au 04.04.26 (55248803, priorité matchs aller championnats)

### REGIONAL 3 M Poule C

- LA CREMADE FC / TLSE PRADETTE le 07.03.26 (53542841)
- AS PORTET CR / ALZONNE FC le 07.03.26 (53542829)

### REGIONAL 3 M Poule D

- ES LE BUISSON / LUC PRIMAUBE FC le 01.03.26 (53544968)

#### REGIONAL 3 M Poule E

- PAVIE FC / FC L'ISLE JOURDAIN le 07.03.26 (53545729)
- AS FLEURANCE LA S. / EFC DE LA VALLEE le 28.02.26 (53545728)

#### REGIONAL 3 M Poule F

- LE MONASTERE / FC VIGNOBLE 81 le 28.02.26 (53546224)
- CONFLUENCES FC / OUEST AVEYRON FOOT le 07.03.26 (53546214)
- ELAN MARIVALOIS / BIARS BRETENOUX FC II le 01.03.26 (53546211)

#### REGIONAL 3 M Poule G

- JS CINTEGABELLE / LAVAUR FC II le 07.03.26 (53540635)
- ST ALBAN AUCAMVILLE II / AS LAVERNOSE LHERM le 28.02.26 (53540639)

#### REGIONAL 3 M Poule H

- ES HAUT ADOUR / JS CARBONNE le 07.03.26 (53541279)

#### REGIONAL 1F ESCATES

- US GAILLAC / ALBI MARSSAC TFA II le 01.03.26 (53541472)

#### REGIONAL 2F PRO-SER ACCESSION

- MONTBAZENS RIGNAC / AVENIR FOOT LOZERE le 21.02.26 (55246250)
- STADE BEAUCAIROIS FC / A.S. BEZIERS le 01.03.26 (55246251)

#### REGIONAL 2F PRO-SER MAINTIEN Poule C

- COEUR GASCOGNE FF / ST ORENS FC le 28.02.26 (55246190)

#### U20 REGIONAL 1 Poule A

- SC ANDUZE / O. ALES EN CEVENNES le 21.02.26 (54001503)

#### U20 REGIONAL 1 Poule B

- EP VERGEZE / PI VENDARGUES le 21.02.26 (54001443)

#### U20 REGIONAL 1 Poule C

- VIGNOBLE FC 81 / L'ISLE JOURDAIN le 14.02.26 (53979309)

#### U18 REGIONAL 2 Poule B

- F. TERRASSES DU TARN / ARRATS GIMONE SAVE le 28.02.26 (53561031)
- US SEYSES FROUZINS / US ALBI le 28.02.26 (53561030)
- GIROU OFC / SEMEAC O. le 28.02.26 (53561033)

**U18F ACCESION**

- BOUTON D'OR VALLEE GAVES / DRUELLE FC le 28.02.26 (55217237)

**U18 HONNEUR F Poule B**

- AS TLSE LARDENNE / RODEZ AVEYRON F. II le 28.02.26 (55209597)

**U18 HONNEUR F Poule C**

- FONTENILLES SAVES 32 / US SALIES MANE le 21.02.26 (55217298)

**U18 ESPOIR F Poule C**

- STADE CAUSSADAIS / CASTEL.GANDALOU FC le 07.03.26 (55209738)

**U18 ESPOIR F Poule D**

- FC VIGNOBLE 81 / JS CARBONNE le 07.03.26 (55209794)
- SC BRUGUIERES / JUILLAN OM le 07.03.26 (55209795)
- SAVE ET GARONNE / PLATEAU NESTES FOOT le 07.03.26 (55209797)

**U18 ESPOIR F Poule E**

- JS CINTEGABELLE / FFB CARCASSONNAIS le 01.03.26 (55209851)
- ES MONTAGNE NOIRE / RAMONVILLE COTEAUX le 21.02.26 (55209853)

**U17 REGIONAL Poule C**

- JS CARBONNE / ALBI MARSSAC TFA le 21.02.26 (53561701)

**U16 REGIONAL 2 Poule B**

- LAPEYROUSE GEN.LOUP. / PAMIERS FC le 28.02.26 (53562416)

**U15 REGIONAL 1 Poule A**

- STADE BEAUCAROIS FC / AS LATTES le 08.03.26 (53562550)

**U15 REGIONAL 1 Poule B**

- ELNE FC / JEUNE ENTENTE TOULOUSAIN le 21.02.26 (53562684)

**U15 FEM R1 Poule B1**

- FC ESCALQUENS / RCO AGDE le 08.03.26 (55209149)

**U15 FEM TERRITOIRE Poule B**

- JS CINTEGABELLE / US PIBRACAISE le 07.03.26 (55209317)
- JS CARBONNE / BOUTON OR VALLEE GAVES le 08.03.26 (55209318)

**U15 FEM TERRITOIRE Poule C**

- FC VIGNOBLE 81 / MONTAUBAN FCTG II le 07.03.26 (55209372)

- US MONTCLAR QUERCY V / J.E.T. II le 07.03.26 (55209374)
- CASTELNAU EST / ALBI MARSSAC TFA II le 07.03.26 (55209373)

#### U15 FEM TERRITOIRE Poule D

- LA CREMADE FC / FFB CARCASSONNAIS le 07.03.26 (55209430)
- ES MONTAGNE NOIRE / RAMONVILLE COTEAUX le 07.03.26 (55209429)
- SAVE ET GARONNE / AS TLSE LARDENNE le 07.03.26 (55209431)

En conséquence, les rencontres ci-dessous sont reprogrammées comme suit :

- Coupe Occitanie U15F – ES MONTAGNE NOIRE / CANET ROUSSILLON FC le 28.02.26 (55323705)
- U15F R1 Poule A – CANET ROUSSILLON FC / AS BEZIERS le 08.03.26 (55209089)

#### U14 REGIONAL 1 Poule A

- STADE BEAUCAIROIS FC / ACADEMIE UNIVERS le 07.03.26 (55360160)

#### U14 REGIONAL 1 Poule C

- PAMIERS FC / SC BALMA le 21.02.26 (55360007)

**Par ailleurs, nous vous rappelons les dispositions de l'article 90.1 des règlements de la L.F.O. :**

*"Au cours d'une saison, à partir de deux (2) matchs de championnat, consécutif ou non, reportés à la suite d'un arrêté de fermeture édicté par le propriétaire pour cause d'impraticabilité du terrain, le club doit fournir **dès le troisième arrêté**, un terrain de repli répondant aux exigences de l'épreuve ou à défaut validée par la commission d'organisation.*

*A défaut de proposer un terrain de repli, la commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, outre l'inversion de la rencontre pour ce qui concerne les rencontres de la phase Aller, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité."*

### **REPROGRAMMATIONS SOUS RESERVE DE DECISION DE LA CRRM**

*Matches non joués sur place – Impraticable*

53540640 - Régional 3 M Poule G

- F.C. St Girons 1 - Fc Lomagne 82 1 (07.03.26\*)

55209599 - U18 Honneur F Poule B

- Albi Marssac Tfa 2 - Cugnaux 1 (21.02.26\*)

**\*Match remis sur place : programmation prévisionnelle sous réserve des décisions à intervenir de la CRRM**

## Match non joué - Autres motifs

55217239 - U18 Accession F (absence club visiteur)

- Sf Basse Ariege 1 - Rangueil F.C. 1

## Forfaits

### Forfait général :

- **ES MONTAGNE NOIRE :** Féminines Régional 2 Maintien Poule B. Amende : 100,00€

### Forfait sur un match :

- **CAHORS FC :** Féminines R2 Maintien Poule B contre Ent. Segala F . Amende : 50,00€
- **CAHORS FC :** U18F Espoir Gr. C contre Castelnau Est. Amende : 50,00€

## FUTSAL

Sont qualifiés pour les 1/8èmes de finale de Coupe Nationale :

- **Féminines : TOULOUSE FUTSAL CLUB**
- **U18M : PLAISANCE PIBRAC FUTSAL**

Félicitations aux deux clubs et aux finalistes pour le bon comportement d'ensemble lors des finales régionales.

## IMPORTANT – DEMANDES DES CLUBS

Toutes demandes concernant une rencontre (modification, demande de report) ne sera traitée que si l'adversaire est en copie du mail de demande. Il est important pour des relations saines que les deux clubs soient en copie de toute demande relative aux rencontres officielles.

A défaut, le mail ne sera pas traité par la commission.

## TIRAGES AU SORT – PLANNING COUPES OCCITANIE

Le 03.02.26 à Montpellier à 12h30, la CRGC a effectué les tirages des :

- 1/8èmes de finale de Coupe Occitanie U18F
- 1/16èmes de finale de Coupe Occitanie U15 – U17 – U19
- ¼ de finale de Coupe Occitanie Intersport Séniors F
- 1/8èmes de finale de Coupe Occitanie Intersport Séniors M

## **Feuilles de matchs hors délais**

Amende 25,00€ au club recevant :

➤ 505909 Rodez Aveyron 1 - Montauban 1	U15 Régional 1 Poule C	Match 53562813
➤ 560820 Albi Marssac Tfa 1 - Montpellier Asptt 1	U18 Régional 1 F Poule Unique	Match 53567341
➤ 548146 Agde Rco 1 - Lunel Gc 1	U18 Espoir F Poule A	Match 55209700
➤ 505909 Rodez Aveyron 1 - Aucamville Vs 1	U15 Fem R1 Poule B2	Match 55209207
➤ 526462 F.C. Bagatelle 21 - Rodez Aveyron 21	U18 Régional 1 M Poule B	Match 53560026
➤ 503251 Clermontaise 21 - Agde Rco 21	U14 Régional 1 Poule B	Match 55360094
➤ 549091 B.Jeunesse Ol 1 - Us De Sommieres 1	U18 Espoir F Poule A	Match 55209701
➤ 527639 Jeune Entente Toulou 21 - Albi Us 21	U14 Régional 1 Poule D	Match 55359944
➤ 853396 Montp. Medit. Futsal 2 - Beaucaire Stade Fc 1	Régional 1 M Futsal	Match 53665763

## **Rappels :**

Article 60.5 : Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec la FMI dans les quatre (4) heures suivant les rencontres, sous peine d'amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières).

Article 60.6 : A titre exceptionnel en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Si une feuille de match papier est établie à la suite d'un problème de FMI, celle-ci, ainsi que la feuille annexe, devront être renvoyées à la L.F.O., par le club recevant dans les douze (12) heures suivant la rencontre par courrier ou courriel ([competitions@occitanie.fff.fr](mailto:competitions@occitanie.fff.fr)), sous peine d'une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières)

## **Rappel reprogrammations**

Article 89.2 - Remise d'une rencontre par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions

"A titre exceptionnel, une rencontre officielle pourra être fixée au samedi ou dimanche suivant la décision, à condition que les clubs intéressés aient été avisés au plus tard le jeudi après-midi.

Dans la mesure du possible, **tout match remis ou à rejouer devra être fixé à la première date disponible.**"

(...)Les clubs ne pourront refuser la programmation d'une rencontre, pour ce qui concerne les match remis ou à rejouer, en semaine, si l'urgence ou la **préservation de la régularité de la compétition justifie cette programmation.**"

## **Astreinte compétitions**

Lors de l'ensemble de la saison 2025/2026, la permanence de la L.F.O. sera à la disposition des clubs tous les week-ends du vendredi 16h au dimanche 9h en cas d'urgence pour les compétitions (accident, forfait, arrêté municipal...)

Rappel : Article 90.2 - Procédure d'urgence

*“La Ligue met en place une permanence, durant la saison, afin de répondre,*

*- aux arrêtés municipaux interdisant l'utilisation d'un terrain pour impraticabilité, transmis après les délais fixés à l'article 90.1;*

*- au forfait d'une équipe déclaré en dehors des délais fixés par les présents règlements.*

**Cette procédure d'urgence a, notamment, pour objectif d'éviter aux équipes de réaliser un déplacement inutile lorsque les conditions ne permettent pas un transport sécurisé des personnes, ou le déroulement normal d'une rencontre.**

Dans le cadre d'une interdiction d'utilisation d'un terrain, les clubs ou la municipalité propriétaire du terrain devront envoyer l'arrêté municipal à l'adresse électronique dédiée ([permanence@occitanie.fff.fr\\*](mailto:permanence@occitanie.fff.fr)) à minima 6 heures avant le début de la rencontre afin que la C.R.G.C. décide de la suite à donner, à savoir,

*- Reporter la rencontre en question en informant les deux clubs et les officiels ;*

*- Maintenir la rencontre et demander aux clubs et officiels de se déplacer.*

**Dans les autres cas** (forfait, etc.), les clubs devront informer la permanence par courriel ([permanence@occitanie.fff.fr\\*](mailto:permanence@occitanie.fff.fr)) de leur situation afin que la C.R.G.C. décide de la suite à donner, à savoir,

*- Reporter la rencontre en question, ou entériner le forfait, en informant les deux clubs et les officiels ;*

*- Maintenir la rencontre et demander aux clubs et officiels de se déplacer.*

**A ce titre, la C.R.G.C. délègue sa compétence décisionnelle à un membre qui aura la charge de statuer sur les demandes et d'en rendre compte à la réunion plénière la plus proche de la commission. Ce dernier informe les clubs et officiels de sa décision, par tout moyen, étant entendu que l'absence d'information devra être considérée comme un refus du report de la rencontre.”**

La CRGC donne compétence à Mmes KAROTSCH, GIRARD, Mrs. DURAND, REQUENA pour traitement des demandes **lors des périodes de procédure d'urgence**. Toute demande de report, lorsqu'il apparaît certain qu'une rencontre ne pourra se tenir, doit être adressée à la permanence avec le club adverse en copie pour avis.

Le numéro et l'adresse électronique de contact **seront les mêmes** toute la saison :

**URGENCE LFO : 06.01.07.53.20**

**[permanence@occitanie.fff.fr](mailto:permanence@occitanie.fff.fr)**

**Nous vous rappelons que tout mail adressé aux autres boîtes de la LFO après le vendredi 16h se seront traités que le lundi qui suit.**

Le Président,  
Claude REQUENA

Le secrétaire de Séance,  
Cyril DURAND

## ANNEXE GESTION COURANTE

Conformément à l'article 59 – Section 1 du Chapitre 3 – Déroulement des rencontres :

Lorsque pour une cause exceptionnelle, un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée, via Footclubs, quinze (15) jours au moins avant la date de la rencontre, accompagnée de l'accord du club adverse. Le défaut de réponse du club adverse, dans un délai de cinq jours calendaires, sera assimilé à un accord de ce dernier.

Le non-respect du délai susvisé entraînera une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières) et/ou le rejet de la demande par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions.

La Commission de Gestion des Compétitions a étudié les demandes de modification effectuées sur FOOTCLUBS par les clubs recevants

Après étude, la Commission émet un **AVIS FAVORABLE** à la demande des clubs recevants :

### **U18 REGIONAL 2 POULE A**

- Programme la rencontre Journée 17 – THUIR / GOAL le 21.03 à 16h
- Programme la rencontre Journée 19 – THUIR / MAS le 11.04 à 16H
- Programme la rencontre Journée 21 – THUIR / TOURNEFEUILLE le 09.05 à 16h

Demandes saisies le 01.02.26

\*\*\*

Après étude des dossiers, la Commission émet un **AVIS DÉFAVORABLE** :

### **REPLANIFICATION**

Pris connaissance des décisions de la CRRM du 04.02.26, La Commission Régionale Gestion des Compétitions, regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs, procède à la reprogrammation des rencontres à jouer ou à rejouer comme suite :

- ⇒ **R3 Groupe E** - EFC LA VALLEE / JET II à rejouer le **08.03.26**
- ⇒ **R3 Groupe G** - ST GIRONS / LOMAGNE 82 à jouer le **07.03.26**

\*\*\*

La mairie de Toulouse informe que la CRG des Compétitions que le gymnase du complexe sportif de Lardenne sera en configuration bureaux de vote pour les prochaines élections municipales prévues le 15 et le 22 mars 2026.

La CRG des Compétitions, en collaboration avec le service des sports, les rencontres sont fixées comme suit :

### **U15 REGIONAL 1 poule B :**

- LARDENNE / FC 3MTKD le 15.03 à 13h au terrain LA RAMEE - Foot Synthétique Eclairé N°6

### **U18 REGIONAL 2 poule A :**

- LARDENNE / THUIR le 15.03 à 15h au terrain LA RAMEE - Foot Synthétique Eclairé N°6

#### **U14 REGIONAL 1 poule C :**

- LARDENNE / CASTANET le 22.03 à 10h30 - GIRONIS - Terrain Synthétique Mixte

\*\*\*

---

#### **DIVERS**

#### **COUPE OCCITANIE INTERSPORT SENIORS**

Match VAL ROC / GARONNE GASCOGNE du 28.02.26 à 20h

Compte tenu que l'éclairage du stade municipal de Martel n'est pas homologué

La CRG des Compétitions :

- ⇒ Fixe la rencontre VAL ROC / GARONNE GASCOGNE le 01.03 à 15h

#### **REGIONAL 3 POULE A**

Match ST PRIVAT / MOUSSAC du 08.02 à 15h

Suite accords des 2 clubs,

- ST PRIVAT / MOUSSAC est fixé le 08.02 à 18h au terrain synthétique Plaine de jeux du Plos à Saint Jean du Pin (terrain de repli)

#### **U18 REGIONAL 2 POULE B**

Match LOURDES / GARONNA NORD TLSAIN du 08.02.26

Mail du club GARONNA NORD TLSAIN informant le forfait de l'équipe U18 pour la rencontre du 08.02.26

La CRG des Compétitions :

- ⇒ Enregistre le forfait de GARONNA NORD TLSAIN pour la rencontre du 08.02.26

#### **REGIONAL 1 FUTSAL – ESCATES**

- MONT MEDIT. / QUINT FONSEGRIVES fixé le 07.02 à 14h au lieu de 13h30  
Accord des 2 clubs